

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 27 novembre 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-11-993 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 27 novembre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 5.13 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1277 / Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Et en y retirant les points suivants :

- 4.5 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Campagne de financement 2017-2018
- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 13 novembre 2017 ainsi que séance extraordinaire du 15 novembre 2017

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.4 PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges) / Transport des repas / Aide financière
- 4.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Toponymie / Précision au tracé de rue / Partie de la rue Boisvert et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lots 2 802 514, 3 574 004 et 3 574 006
- 5.2 Règlement n° 1722 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15 / Remplacement des lots

- 5.3 Règlement n° 1734 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16 / Remplacement de lot
- 5.5 La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Cession / Quittance et transaction / Autorisation de signature
- 5.6 Compensation de milieux humides / Servitude de non-construction à des fins de conservation / Lot 5 703 601 / Projet Équipement Drym ltée / 3030, rue du Plateau
- 5.7 Acquisition / Voie ouverte à la circulation publique / Article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* / Lot 2 325 616 / Partie de la rue Adèle
- 5.8 Adoption / Politique de numérisation
- 5.9 Acquisition / Partie de l'avenue André-Chartrand / Lot 4 631 973 / Autorisation de signature
- 5.10 Intervention / Servitude de passage et de stationnement / 976, avenue Saint-Charles / Autorisation de signature
- 5.11 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Partie des lots 1 545 688, 2 325 618 et 5 918 180 / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature
- 5.12 Intervention / Servitude de passage / 280, boulevard Harwood / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature
- 5.13 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1277 / Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 27 octobre 2017 et du 10 novembre 2017
- 6.2 Assurances générales 2018 / Mutuelle des municipalités du Québec

7. Ressources humaines

- 7.1 Service du greffe et des affaires juridiques / Addenda / Contrat individuel de travail / Greffier adjoint / Autorisation de signature
- 7.2 Service des ressources humaines / Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 15-10-877
- 7.3 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Bâtiments / Autorisation de signature
- 7.4 Mouvement de main-d'œuvre

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Renouvellement de bail / Club de soccer FC Trois-Lacs / Édifice « Le 190 Saint-Charles » / Autorisation de signature

12. Protection publique

- 12.1 Financement / Acquisition et installation de caméras et systèmes de contrôle d'accès / Casernes De Lotbinière, Forbes et Séguin

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-73 / Fourniture d'agent de sécurité
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-72 / Fourniture de pierre concassée
- 13.3 Contrats / Services et approvisionnement / Option de prolongation

- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
- 15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1730.01 / Services professionnels / Plans et devis / Approvisionnement en eau potable / Secteur Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730
- 15.3 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731
- 15.4 Engagement de la Ville / Prolongement des services municipaux sur une partie de la route Harwood, au sud de la rue Henry-Ford / 1153 au 1269, route Harwood / Lots 3 374 792, 3 374 793 et 5 891 583 / Abrogation de la résolution 16-04-327
- 16. Urbanisme**
- 16.1 Lotissement / Cession de parcs / Projet « Place 20-30-40 » – phases 15 et 16 / Modification de la résolution 17-06-506
- 17. Environnement**
- 17.2 Lauréat / Programme de reconnaissance « Ville fleurie » 2017-2018
- 18. Réglementation**
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1566-10 / Nuisances (RMH 450) / Dispositions relatives à l'entretien des terrains et aux zones tampons
- 18.4 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1275-268 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-268 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales
- 18.7 Adoption de projet / Règlement n° 1701-01 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1701-01 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
- 18.9 Adoption de projet / Règlement n° 1277-20 / PIIA / Bonification et ajout des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) »
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1277-20 / PIIA / Bonification et ajout des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) »
- 19. Direction générale**
- 19.1 Autorisation de la direction générale
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Assistance**
- 22. Levée de la séance**

17-11-994 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*:

- assemblée publique de consultation du 13 novembre 2017;
- séance ordinaire du 13 novembre 2017;
- séance extraordinaire du 15 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

17-11-995 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-11-996 PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges) / Transport des repas / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre communautaire des aînés de Soulanges pour l'année 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 020,60 \$ soit versé à PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges) à titre d'aide financière pour couvrir les frais reliés au transport des repas pour l'année 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-11-997 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le maire Guy Pilon, les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier, et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

17-11-998 Toponymie / Précision au tracé de rue / Partie de la rue Boisvert et du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lots 2 802 514, 3 574 004 et 3 574 006

CONSIDÉRANT la résolution 83-650 adoptée par la Ville de Vaudreuil approuvant l'officialisation de plusieurs voies de communication incluant la rue Boisvert et le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'aucun lot n'a été attribué à cette officialisation et que suite à la construction du carrefour giratoire du boulevard de la Cité-des-Jeunes, la rue Boisvert a été scindée en deux tronçons distincts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser que le tronçon sis sur le lot 3 574 006 constitue dorénavant l'emprise du boulevard de la Cité-des-jeunes, lequel boulevard est en partie situé sur le territoire de la Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que les lots 2 802 514 et 3 574 004 constituent l'emprise complète de la rue Boisvert;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la ville décrète qu'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes soit dorénavant constitué du lot 3 574 006 et que la rue Boisvert soit constituée uniquement des lots 2 802 514 et 3 574 004, le tout afin d'éviter toute confusion dans l'attribution des adresses civiques;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie.

« ADOPTÉE »

17-11-999 Règlement n° 1722 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15 / Remplacement des lots

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1722 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 15, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »;

CONSIDÉRANT que lors de la construction des infrastructures de la phase 15 du projet « Place 20-30-40 » il a été question de réduire la superficie du parc projeté de la phase 16 de 118,4 mètres carrés, le tout ayant pour conséquence de modifier légèrement les plans de lotissement des phases 15 et 16 acceptés respectivement par les résolutions 16-06-514 et 17-06-506;

CONSIDÉRANT qu'une partie du plan de lotissement – phase 15, portant la minute 22 014, adopté par le Règlement n° 1722 et annexé à la cédule « 3 » dudit protocole d'entente demeure inchangée;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan de lotissement montrant les modifications aux phases 15 et 16 a été déposé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre sous sa minute 23 752 en date du 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que ce nouveau lotissement a seulement pour conséquence de modifier la superficie d'un lot de la phase 15 ainsi que la suite de la numérotation cadastrale de 12 lots;

CONSIDÉRANT que ces modifications n'ont pas d'impact sur les permis déjà émis;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ajoutés à la cédule « 3 » du protocole d'entente phase 15 adopté par le Règlement n° 1722, pour en faire partie intégrante, le plan de lotissement révisé des phases 15 et 16, ainsi que le plan de développement de la phase 15, préparés respectivement par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 23 752 en date du 25 octobre 2017 et 23 784 en date du 31 octobre 2017;

QUE les lots indiqués aux différents articles du protocole d'entente soient modifiés pour concorder avec leur remplacement, le cas échéant, le tout tel que montré au tableau suivant:

Anciens lots	Nouveaux lots
5 908 111	6 170 095
5 908 112	6 170 096
5 908 113	6 170 097
5 908 114	6 170 098
5 908 115	6 170 099
5 908 116	6 170 100
5 908 117	6 170 101
5 908 118	6 170 102
5 908 119	6 170 103
5 908 120	6 170 104

5 908 121	6 170 105
5 908 122	6 170 106

« ADOPTÉE »

17-11-1000 Règlement n° 1734 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Projet « Place 20-30-40 » – phase 16 / Remplacement de lot

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1734 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 16, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »;

CONSIDÉRANT que lors de la construction des infrastructures de la phase 15 du projet « Place 20-30-40 » il a été question de réduire la superficie du parc projeté de la phase 16 de 118,4 mètres carrés, le tout ayant pour conséquence de modifier légèrement les plans de lotissement des phases 15 et 16 acceptés respectivement par les résolutions 16-06-514 et 17-06-506;

CONSIDÉRANT qu'une partie du plan de lotissement – phase 16, portant la minute 22 715, adopté par le Règlement n°1734 et annexé à la cédule « 3 » dudit protocole d'entente demeure inchangé;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan de lotissement montrant les modifications aux phases 15 et 16 a été déposé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, sous sa minute 23 752 en date du 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que ce nouveau lotissement a seulement pour conséquence de modifier la superficie du lot représentant le parc projeté de la phase 16;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ajoutés à la cédule « 3 » du protocole d'entente phase 16 adopté par le Règlement n° 1734, pour en faire partie intégrante, le plan de lotissement révisé des phases 15 et 16, ainsi que le plan de développement de la phase 16, préparés respectivement par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 23 752 en date du 25 octobre 2017 et 23 785 en date du 31 octobre 2017;

QUE le lot 6 033 055 représentant le parc projeté indiqué aux différents articles du protocole d'entente soit remplacé par le lot 6 170 107.

« ADOPTÉE »

17-11-1001 La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Cession / Quittance et transaction / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Ville afin de devenir propriétaire de la Maison Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent régler les formalités entourant le transfert de cette propriété;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une quittance et transaction dont le contenu est substantiellement conforme au projet recommandé par le greffier le 20 novembre 2017 ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-11-1002 Compensation de milieux humides / Servitude de non-construction à des fins de conservation / Lot 5 703 601 / Projet Équipement Drym Itée / 3030, rue du Plateau

CONSIDÉRANT le projet de développement industriel présenté par la société Équipement Drym Itée, pour le 3030, rue du Plateau;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'ensemble de ce projet nécessite la destruction de milieux humides et terrestres et que le promoteur propose de mettre en conservation le lot 6 048 704 d'une superficie approximative de 170 698,50 mètres carrés;

CONSIDÉRANT par sa correspondance datée du 14 novembre 2017, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques accepte le plan et les mesures de compensation suggérés par le promoteur, soit que le lot 6 048 704 soit grevé d'une servitude de non-construction à des fins de conservation en faveur des lots 6 048 705 appartenant à Équipement Drym Itée et 5 703 601 appartenant à la Ville et correspondant à une partie de la rue du Plateau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir pour grever d'une servitude de non-construction, en faveur du lot 5 703 601 appartenant à la Ville et correspondant à une partie de la rue du Plateau, le lot 6 048 704, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge du promoteur.

« ADOPTÉE »

17-11-1003 Acquisition / Voie ouverte à la circulation publique / Article 72 de la Loi sur les compétences municipales / Lot 2 325 616 / Partie de la rue Adèle

CONSIDÉRANT que la rue Adèle est une voie publique ouverte à la circulation depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ladite rue formée du lot suivant:

Lot 2 325 616

Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil

Matricule 6427-65-5485-0-000-0000

n'a jamais fait l'objet de cession en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a perçu aucune taxe foncière ou autre taxe similaire sur la partie de cette voie publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir cette partie de voie publique selon la procédure prévue à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c C-47.1);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie de la rue Adèle formée du lot 2 325 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, le tout suivant la procédure prévue à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-11-1004 Adoption / Politique de numérisation

CONSIDÉRANT que Bibliothèque et Archives nationales du Québec requière que la Ville se dote d'une politique de numérisation destinée à encadrer le transfert de documents en format papier vers le format numérique;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la politique de numérisation datée du 15 novembre 2017 et préparée par M^{me} Nataliya Demchuk, technicienne à la gestion documentaire.

« ADOPTÉE »

17-11-1005 Acquisition / Partie de l'avenue André-Chartrand / Lot 4 631 973 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le plan directeur de rues du secteur de l'avenue André-Chartrand;

CONSIDÉRANT que l'avenue André-Chartrand est déjà lotie et que le lot 4 631 973 se retrouve dans l'emprise de cette avenue, mais n'a jamais été cédé à la Ville;

CONSIDÉRANT que le propriétaire consent à sa cession, à titre gratuit, en faveur de la Ville, et ce, suivant une lettre datée du 14 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 4 631 973 et que le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-11-1006 Intervention / Servitude de passage et de stationnement / 976, avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-389, acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une nouvelle construction commerciale au 976, avenue Saint-Charles, sis sur le lot 6 089 927;

CONSIDÉRANT que le permis de construction ne peut être délivré à moins qu'un acte de servitude de passage réciproque et de stationnement ne soit publié sur les lots 6 089 927 et 6 089 928;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à intervenir, pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude de passage et de stationnement réciproque sur les lots 6 089 927 et 6 089 928 appartenant à 9156-7933 Québec inc.

« ADOPTÉE »

17-11-1007 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Partie des lots 1 545 688, 2 325 618 et 5 918 180 / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'afin de desservir le nouveau bâtiment de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 280, boulevard Harwood, la MRC a réalisé des travaux de construction d'entrées de service d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie des lots 1 545 688, 2 325 618 et 5 918 180 appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que ces entrées desservent exclusivement ledit bâtiment et qu'il y a lieu de signer une servitude pour l'entretien des conduites en faveur de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du lot 1 545 688 ayant une superficie de 372,5 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 5 mai 2016 par M. Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, minute 16 195, sur une partie du lot 2 325 618 ayant une superficie de 118,9 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 5 mai 2016 par M. Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, minute 16 196, et sur une partie du lot 5 918 180 ayant une superficie de 128,5 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 16 novembre 2017 par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, minute 10 089, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-11-1008 Intervention / Servitude de passage / 280, boulevard Harwood / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la construction du bâtiment institutionnel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sis au 280, boulevard Harwood, lot 5 755 429;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports n'autorise plus la sortie de véhicule sur le boulevard Harwood et donc que pour être fonctionnelle, la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit signer un acte de servitude de passage réciproque avec le propriétaire du 250, boulevard Harwood pour accéder à la sortie vers la route De Lotbinière, sis sur une partie du lot 1 545 753;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intervenir à l'acte de servitude de passage de façon à en assurer sa pérennité;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à intervenir pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude de passage réciproque sur les lots 5 755 429 et 1 545 753 appartenant respectivement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à la société Immeubles Nipan inc.

« ADOPTÉE »

17-11-1009 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1277 / Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 15 avril 2002, le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 15 avril 2002, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 en concordance avec ledit Règlement n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle a été commise dans le cadre de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 27 novembre 2017 afin de corriger l'article 1.1.2 du règlement n° 1277 en remplaçant l'appellation de la zone « C4-127 » par « C3-127 » aux lignes 3, 4, 8 et 12;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1277 donné par la greffière adjointe le 27 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

17-11-1010 Dépôt de listes des comptes – échéances du 27 octobre 2017 et du 10 novembre 2017

Le Conseil prend acte du dépôt des listes des comptes payés suivantes :

- échéance du 27 octobre 2017 pour un montant totalisant 3 669 682,89 \$;
- échéance du 10 novembre 2017 pour un montant totalisant 1 770 989,25 \$.

17-11-1011 Assurances générales 2018 / Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au coût de 507 286 \$, incluant les taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018;

QUE le trésorier soit autorisé à faire le paiement de la prime annuelle 2018 et des différents avenants qui peuvent surgir en cours d'année au moment opportun.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

17-11-1012 Service du greffe et des affaires juridiques / Addenda / Contrat individuel de travail / Greffier adjoint / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le contrat individuel de travail à durée déterminée intervenu entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et M. Pierre St-Onge le 10 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation des représentantes de l'Employeur de permettre à M. Pierre St-Onge de bénéficier des jours fériés prévus à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur pour des raisons d'équité interne;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de traiter équitablement les salariés de l'organisation;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu, dans les circonstances, de réviser le paragraphe 3.4 du contrat individuel de travail à durée déterminée de M. Pierre St-Onge;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'*addenda* à joindre au contrat individuel de travail intervenu entre la Ville et M. Pierre St-Onge en vertu de la résolution 17-10-865;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-11-1013 Service des ressources humaines / Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 15-10-877

CONSIDÉRANT que la Ville embauche du personnel pour travailler auprès de personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT que la façon la plus simple de procéder à une vérification préembauche est de signer une entente avec la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville doit identifier un responsable dans le cadre l'application de l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT qu'en raison des responsabilités confiées à M^{me} Eloyse Delli Colli Trudel dans le cadre de ses fonctions de conseillère – Dotation et développement des compétences au sein du Service des ressources humaines, il est opportun, pour des raisons d'efficience, que cette personne soit désignée pour agir à titre de responsable;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Eloyse Delli Colli Trudel, conseillère – Dotation et développement des compétences soit autorisée à signer avec la Sûreté du Québec, pour et au nom de la Ville, l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables ainsi que tout document nécessaire à cette fin;

QUE soit abrogée la résolution 15-10-877.

« ADOPTÉE »

17-11-1014 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Bâtiments / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine le contrat individuel de travail à durée déterminée intervenu le 13 novembre 2017 entre la Ville et M. Michel Denault, contremaître – Bâtiments;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-11-1015 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 15 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

17-11-1016 Renouvellement de bail / Club de soccer FC Trois-Lacs / Édifice « Le 190 Saint-Charles » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Club de soccer FC Trois-Lacs pour la location d'un local au 190, avenue Saint-Charles arrive à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'article 4 (ii) dudit bail prévoit la possibilité de le renouveler suivant une demande du locataire et que les modalités seront fixées par résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme à l'effet de renouveler ledit bail pour une période additionnelle de trois ans;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture en date du 10 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec Club de soccer FC Trois-Lacs pour le local n°201, d'une superficie approximative de 768 pieds carrés, situé au 190, avenue Saint-Charles, pour une durée de trois années additionnelles, et ce, pour un loyer mensuel de 462 \$, taxes applicables non comprises, plus indexation annuelle selon l'IPC de septembre pour Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

« ADOPTÉE »

17-11-1017 Financement / Acquisition et installation de caméras et systèmes de contrôle d'accès / Casernes De Lotbinière, Forbes et Séguin

CONSIDÉRANT les besoins du Service de sécurité incendie pour l'acquisition et l'installation de caméras et de systèmes de contrôle d'accès;

CONSIDÉRANT les trois offres de service déposées par la firme Leduc Sécurité, le tout conformément au contrat adjudgé le 5 décembre 2016 suite à l'appel d'offres n° 401-110-16-44;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 38 000 \$, taxes applicables non comprises, pour l'acquisition et l'installation de caméras et de systèmes de contrôle d'accès;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-11-1018 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-73 / Fourniture d'agent de sécurité

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'agent de sécurité, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 novembre 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-73;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Groupe Conseil VCS, 10 500, chemin de la Côte-de-Liesse, bureau 200, Lachine (Québec), H8T 1A4, pour la fourniture d'agent de sécurité pour un montant 230 961,98 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-73;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2018, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement du Service des travaux publics, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'agent de sécurité et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

17-11-1019 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-72 / Fourniture de pierre concassée

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de pierre concassée, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 novembre 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-72;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Carrières Régionales, Bau-val inc., 355, boulevard Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 0G5, pour la fourniture de pierre concassée pour un montant 82 402,01 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-72;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2018, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pierre concassée et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

17-11-1020 Contrats / Services et approvisionnement / Option de prolongation

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement prennent fin en 2017;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue au contrat afin de le prolonger pour une année ou une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service concerné qui favorise la prolongation des contrats;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger les contrats énumérés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 14 octobre 2017, pour une année additionnelle, soit 2018, ou pour une saison additionnelle, soit 2017-2018;

QUE les coûts des contrats pour l'année optionnelle 2018 ou la saison optionnelle 2017-2018 correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des soumissions de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis;

QUE le directeur du service concerné, le chef de division – gestion de contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande jusqu'à concurrence des montants budgétés.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

17-11-1021 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1730.01 / Services professionnels / Plans et devis / Approvisionnement en eau potable / Secteur Hudson-Acres, Tree Farms et Ritchie / Règlement n° 1730

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire, la préparation de plans et devis et la gestion des appels d'offres pour l'approvisionnement en eau potable en vue de desservir les secteurs Hudson Acres, Tree Farms et Ritchie - appel d'offres n° 401-110-17-R1730.01 » totalisant un montant de 34 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE dans l'attente de l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1730, cet ajout au contrat soit financé par le fonds général en affectant aux activités d'investissement la somme de 35 700 \$ en provenance du surplus accumulé non affecté;

QUE le fonds général soit remboursé par ce règlement, lors de son entrée en vigueur, jusqu'à concurrence du maximum permis par la Loi;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-11-1022 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1731.01 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires / Secteur du boulevard de la Gare / Règlement n° 1731

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de services professionnels relié au projet « Validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction de stations de pompage et de conduites collectrices sanitaires desservant le secteur du boulevard de la Gare – appel d'offres n° 401-110-16-R1737.01 » totalisant un montant de 78 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE dans l'attente de l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1731, cet ajout au contrat soit financé par le fonds général en affectant aux activités d'investissement la somme de 81 900 \$ en provenance du surplus accumulé non affecté;

QUE le fonds général soit remboursé par ce règlement, lors de son entrée en vigueur, jusqu'à concurrence du maximum permis par la Loi;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-11-1023 Engagement de la Ville / Prolongement des services municipaux sur une partie de la route Harwood, au sud de la rue Henry-Ford / 1153 au 1269, route Harwood / Lots 3 374 792, 3 374 793 et 5 891 583 / Abrogation de la résolution 16-04-327

CONSIDÉRANT le rapport technique de CDGU daté du 4 avril 2016 concernant la desserte en égout sanitaire et pluvial des immeubles situés entre le 1153 et le 1269, route Harwood;

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-327;

CONSIDÉRANT que les promoteurs Développements Banlieue-Ouest inc. et Développement rue Henri-Ford inc., propriétaires des lots 3 374 792, 3 374 793, 5 891 583, souhaitent que ces derniers soient desservis en égout et en aqueduc par la Ville;

CONSIDÉRANT que des travaux dans le cadre du projet « Place 20-30-40 » requièrent également l'aménagement d'une conduite d'égout pluvial en arrière lot des adresses susmentionnées;

CONSIDÉRANT que les promoteurs s'engagent à faire faire les travaux prévus au plan préparé par CDGU, intitulé : « SERVICES MUNICIPAUX ARRIÈRE-LOT DE LA ROUTE HARWOOD », daté du 5 octobre 2017 et sa révision n° 4 datée du 10 novembre 2017, émis pour construction;

CONSIDÉRANT l'estimation pour ces travaux, préparée par M. Maxime Lefebvre, ing., datée du 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que les promoteurs s'engagent à céder sans frais, à la Ville de Vaudreuil-Dorion, une servitude d'entretien pour les réseaux d'égout pluvial et sanitaire ainsi que d'aqueduc sur les lots ci-haut mentionnés permettant d'assurer le libre accès auxdites infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Ville a avantage à desservir ces lots vacants à coût nul pour favoriser le développement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de profiter de la réalisation de ces travaux pour éventuellement desservir les lots au nord de la rue Henry-Ford sur la route Harwood, diminuant ainsi les interventions futures sur la rue Henry-Ford;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à reprendre les travaux d'égout et d'aqueduc identifiés sur le plan préparé par CDGU daté du 5 octobre 2017 et sa révision n° 4 datée du 10 novembre 2017, émis pour construction, et signer une servitude d'entretien en sa faveur, conditionnellement à la réception d'une description technique et à l'acceptation provisoire des travaux;

QUE la Ville s'engage à payer à l'entrepreneur retenu pour effectuer lesdits travaux, les frais du prolongement des services d'égout et d'aqueduc au nord de la rue Henry-Ford, selon l'estimation de CDGU datée du 13 novembre 2017, pour un montant ne devant pas excéder 25 000 \$, incluant les taxes applicables;

QU'une somme de 25 000 \$ soit affectée aux activités d'investissement en provenance du surplus accumulé non affecté pour financer ces travaux;

QUE soit abrogée la résolution 16-04-327;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-11-1024 Lotissement / Cession de parcs / Projet « Place 20-30-40 » – phases 15 et 16 / Modification de la résolution 17-06-506

CONSIDÉRANT les résolutions 16-06-514 et 17-06-506 acceptant le lotissement et les cessions de parc pour les phases 15 et 16 du projet « Place 20-30-40 » du promoteur Développements Banlieue-Ouest inc. dont le lot projeté 6 033 055 de la phase 16, d'une superficie de 3 325,0 mètres carrés, cédé à la Ville pour fins de parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que la résolution 17-06-506 indique que soit créée une banque de réserve dédiée à Développements Banlieue-Ouest inc. et qu'il soit déposé le surplus de superficies correspondant à 238,48 mètres carrés, le tout pouvant servir uniquement à des fins de parcs, de terrains de jeux ou espaces verts;

CONSIDÉRANT que lors de la construction des infrastructures de la phase 15 du projet « Place 20-30-40 » il a été question de réduire la superficie du parc projeté de la phase 16 de 118,4 mètres carrés, le tout ayant pour conséquence de modifier légèrement les plans de lotissement des phases 15 et 16 acceptés respectivement par lesdites résolutions;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan cadastral montrant les modifications aux phases 15 et 16 a été déposé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre sous sa minute 23 752 en date du 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT le dépôt du plan de développement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 23 785 en date du 31 octobre 2017, démontrant que la superficie du lot 6 170 107 (anciennement 6 033 055) est réduite à 3 206,6 mètres carrés, par conséquent, la banque de réserve appartenant à Développements Banlieue-Ouest inc. correspond maintenant à un total 120,08 mètres carrés pouvant servir uniquement à des fins de parcs et espaces verts pour leur développement futur;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution 17-06-506 en remplaçant au premier dispositif le lot 6 033 055 par le lot 6 170 107 et la superficie de 3 325,0 mètres carrés par 3 206,6 mètres carrés et que soit remplacé au dernier dispositif, le nombre 238,48 mètres carrés, par le nombre 120,08 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

17-11-1025 Lauréat / Programme de reconnaissance « Ville fleurie » 2017-2018

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de souligner et d'encourager les efforts des citoyens à verdir et fleurir leur propriété;

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-239 adoptant le programme de reconnaissance « Ville fleurie »;

CONSIDÉRANT que le volet II de ce programme prévoit de bonifier par un support logistique, une aide technique et un don en nature un projet communautaire d'aménagement paysager, le tout d'une valeur approximative de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT que les quatre candidatures reçues pour le volet II ont été transmises au jury;

CONSIDÉRANT les recommandations du jury ayant fait l'analyse des projets;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet présenté par le comité de l'école Saint-Michel soit déclaré lauréat 2017-2018;

QUE la division – Génie et environnement ainsi que la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la Ville travaillent de concert avec le comité de l'école Saint-Michel afin de réaliser le projet présenté avant le 22 juin 2018;

QUE des félicitations soient adressées à tous les groupes ayant présenté un dossier de candidature.

« ADOPTÉE »

17-11-1026 Adoption / Règlement n° 1566-10 / Nuisances (RMH 450) / Dispositions relatives à l'entretien des terrains et aux zones tampons

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 13 novembre 2017 un projet de règlement portant le n° 1566-10;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents
(Mesdames Céline Chartier et Diane Morin ayant voté contre)

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 afin de modifier et d'harmoniser les dispositions d'application de l'article 34.3.1 sur l'entretien des terrains et d'y inclure les dispositions de l'article 3.2.10.4 du Règlement de zonage n° 1275 sur les zones tampons ».

« ADOPTÉE »

17-11-1027 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales

Le conseiller M. François Séguin présente le projet de règlement n° 1744 relatif à la gestion des eaux pluviales et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

17-11-1028 Adoption de projet / Règlement n° 1275-268 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-268 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance avec le Règlement n° 1744 concernant la gestion des eaux pluviales »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 11 décembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-11-1029 Avis de motion / Règlement n° 1275-268 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance avec le Règlement n° 1744 concernant la gestion des eaux pluviales.

17-11-1030 Adoption de projet / Règlement n° 1701-01 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1701-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage; d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie; de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 11 décembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-11-1031 Avis de motion / Règlement n° 1701-01 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage; d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie; de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

17-11-1032 Adoption de projet / Règlement n° 1277-20 / PIIA / Bonification et ajout des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) »

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1277-20 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin de bonifier et d'ajouter des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 11 décembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-11-1033 Avis de motion / Règlement n° 1277-20 / PIIA / Bonification et ajout des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) »

La conseillère M^{me} Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin de bonifier et d'ajouter des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) ».

17-11-1034 Autorisation de la direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation suivante accordée par la Direction générale, savoir :

- Mise en place d'affiches temporaires annonçant le bazar annuel du Cercle des fermières de Vaudreuil qui se tiendra le 25 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

17-11-1035 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-11-1036 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-11-1037 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 18 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier